

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 11 novembre 2013, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller
Éric Caron, conseiller
Jean-Simon Landry, conseiller
Mathieu Lapointe, conseiller
Mme France Leblanc, conseillère

Absence motivée : M. Normand Parr, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.

13-11-280 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à la majorité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2013 soit accepté, en y ajoutant les points suivants et en y laissant le varia ouvert :

- Gagnants au gala de reconnaissance 2013 de la Chambre de commerces Baie-des-Chaleurs;
- Parc national de Miguasha - Découverte d'un fossile exceptionnel.

13-11-281 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe
Et résolu à la majorité

De nommer monsieur Normand Parr au poste de maire suppléant.

13-11-282 AUTORISATION DE SIGNATURE DE CHÈQUES

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Simon Landry
Et résolu à la majorité

D'autoriser monsieur Denis Henry, maire, comme signataire des chèques ainsi que monsieur Normand Parr, maire suppléant, et monsieur Steven Parent, conseiller, en l'absence de monsieur Denis Henry.

Cette résolution a été annulée et remplacée par la résolution 14-02-41 adoptée le 3 février 2014)

13-11-283 DÉLÉGATION DE DOSSIERS MUNICIPAUX (TÂCHES) AUX NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL

Point d'information.

Le maire, monsieur Denis Henry, informe les personnes de l'assistance des dossiers municipaux délégués aux membres du nouveau conseil municipal. Une description de ces dossiers seront d'ailleurs inscrits sur le site Internet de la Ville.

13-11-284 DATE DE L'ADOPTION DU BUDGET 2014

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que le budget 2014 sera adopté lors de la séance extraordinaire qui aura lieu **le lundi 16 décembre à 20 h 10** à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

13-11-285 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2013

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à la majorité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 1^{er} octobre 2013 soit adopté, tel que proposé.

13-11-286 COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2013

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron
Et résolu à la majorité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 octobre 2013, au montant total de 1 064 692,43 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 octobre 2013.

Michelyne Leblanc, trésorière

13-11-287 DEMANDE DE VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Ce point est porté à l'étude.

13-11-288 APPROBATION - FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Il est PROPOSÉ par : M. Steven Parent
Et résolu à la majorité

QUE l'état des activités d'investissement au 31 octobre 2013 au montant de 444 131,88 \$ soit approuvé, tel que présenté.

13-11-289 PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2013-240 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE CONCERNANT L'ENTREPOSAGE ET LES CLÔTURES DANS LA ZONE 260-IB (AVEC DISPENSE DE LECTURE)

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Simon Landry
Et résolu à la majorité

QUE le premier projet du règlement 2013-240 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant l'entreposage et les clôtures dans la zone 260-Ib soit adopté, tel que présenté.

13-11-290 DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 2013-241 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE CONCERNANT L'AJOUT DE L'USAGE MULTIFAMILIAL ET L'AUGMENTATION DU NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS DANS UN BÂTIMENT DANS LA ZONE 224-M (AVEC DISPENSE DE LECTURE)

À la suite de l'avis public paru le 11 octobre 2013 sur le projet de règlement 2013-241, il est demandé aux personnes et organismes intéressés si elles désirent s'exprimer sur la consultation publique avant l'adoption de ce deuxième projet : Zéro (0) personne et/ou organisme n'a voulu se faire entendre.

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à la majorité

QU' à la suite de cette consultation publique, le conseil municipal adopte (sans modifications) le deuxième projet du règlement 2013-241 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant l'ajout de l'usage multifamilial et l'augmentation du nombre maximal de logements dans un bâtiment dans la zone 224-M.

**13-11-291 ADOPTION DÉFINITIVE DU PROJET DE RÈGLEMENT 2013-243 –
RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2009-159
CONCERNANT L'ENTREPOSAGE, LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET
LA DISPOSITION DES DÉCHETS SOLIDES ET DES MATIÈRES
RECYCLABLES ET LE REMPLAÇANT PAR LE RÈGLEMENT 2013-
243 CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
(AVEC DISPENSE DE LECTURE)**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal adopte définitivement le règlement 2013-243 abrogeant le règlement 2009-159 concernant l'entreposage, la collecte, le transport et la disposition des déchets solides et des matières recyclables et le remplaçant par le règlement 2013-243 concernant la gestion des matières résiduelles.

13-11-292 PIIA – GABRIEL LEBLANC

CONSIDÉRANT QUE monsieur Samuel Landry, responsable de l'urbanisme, a présenté aux membres du comité consultatif d'urbanisme les documents déposés par monsieur Gabriel Leblanc, tels qu'exigés par le règlement numéro 2011-195 (P.I.I.A.), pour la construction d'un chalet sur le lot 4 542 765 (route St-Louis);

CONSIDÉRANT QUE les documents fournis par monsieur Gabriel Leblanc respectent les critères d'évaluation prévus au règlement 2011-195 sur les P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter les plans déposés par monsieur Gabriel Leblanc pour la construction d'un chalet sur le lot 4 542 765 ;

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte la demande déposée par monsieur Gabriel Leblanc pour la construction d'un chalet sur le lot 4 542 765.

**13-11-293 FERMETURE DU SITE DE TRANSBORDEMENT DE LA RUE
FREDDY-ALLARD POUR LA SAISON HIVERNALE**

CONSIDÉRANT QUE la rue Freddy-Allard n'est pas déneigée l'hiver et que la demande n'en justifie pas l'ouverture en période hivernale.

De l'information est donné sur ce point à l'effet que la fermeture du site de transbordement de la rue Freddy-Allard se fera le **mercredi 13 novembre 2013, 16 h**, pour la saison hivernale.

**13-11-294 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
MUNICIPAL (PAARRM) 2013 – 2014 – DOSSIER N° 00020496-1**

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 20 413 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Ville de Carleton-sur-Mer et que le dossier de vérification a été constitué.

**13-11-295 APPELLATION DU LOCAL DE FORMATION DE LA CASERNE –
LOCAL DE FORMATION JEAN-LOUIS (PIT) GAUVREAU**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Louis Gauvreau a été pompier depuis plus de quarante ans pour la ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gauvreau a toujours eu à cœur la sécurité et l'apprentissage des nouveaux pompiers tout au long de sa carrière;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des pompiers de Carleton-sur-Mer a suggéré à la Ville de désigner un nom au local de formation de la caserne;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Simon Landry
Et résolu à la majorité

QUE le local de formation de la caserne de sécurité incendie de la Ville de Carleton-sur-Mer soit nommé « Local de formation Jean-Louis (PIT) Gauvreau ».

**13-11-296 MAISON DES JEUNES DE CARLETON – DEMANDE D'APPUI
(EXEMPTION DE TAXES)**

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes de Carleton a obtenu, de la Commission municipale le 8 septembre 2004, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée au 10, rue du Centre-civique à Carleton;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la révision périodique, la Maison des jeunes de Carleton a fait parvenir, à la Commission municipale le 24 octobre 2013, les documents nécessaires pour cette révision;

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal appui la démarche de la Maison des jeunes de Carleton, à l'effet que cet organisme obtienne une reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières, dans le cadre de la révision périodique, pour leur activité exercée au 10, rue du Centre-civique à Carleton.

**13-11-297 CONTRIBUTION À L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES BERGES
ENTREPRISE PAR L'ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET
DU SAINT-LAURENT**

ATTENDU QU' il existe un grand nombre d'enjeux auxquels sont confrontés les municipalités riveraines, et ce, nonobstant leur taille respective;

ATTENDU QUE les eaux douces du fleuve Saint-Laurent sont la source primaire d'eau potable, de commerce maritime et d'activités récréatives marines pour plus de 3 millions de québécois;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer démontre un intérêt pour l'ensemble des sujets touchant le majestueux fleuve Saint-Laurent ainsi que l'ensemble des problématiques liées à l'environnement, au transport maritime et au développement économique en général;

ATTENDU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est un regroupement binational rassemblant une centaine de municipalités riveraines du fleuve et des Grands Lacs;

ATTENDU QU' une rencontre des municipalités riveraines s'est tenue le 3 mai 2013 à Québec, et que la question de la protection et de l'aménagement des berges a été discutée de façon approfondie;

ATTENDU QUE les participants à cette rencontre se sont entendus sur la réalisation d'une étude, ou *mapping* des usages, besoins et projets de réhabilitation de berges municipales tout au long du Saint-Laurent;

ATTENDU QUE pour aider au financement de l'étude, la Communauté métropolitaine de Québec s'est engagée à verser un maximum de 25 000 \$, et qu'à la suggestion du maire de Salaberry-de-Valleyfield, M. Denis Lapointe, les autres municipalités membres présentes à la rencontre du 3 mai ont été invitées à contribuer sur une base volontaire, de façon à démontrer un véritable partenariat et à accroître la crédibilité de la démarche;

ATTENDU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent entend pour sa part contribuer 5 000 \$ à la réalisation de l'étude;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer alloue à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent un montant de 250 \$ pour la réalisation de l'étude, et que le détail des montants reçus ainsi que des dépenses seront détaillées dans la version finale du rapport de l'Alliance.

13-11-298 VILLE DE LÉVIS – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lévis a demandé un appui à leurs démarches afin d'amender une disposition de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre*;

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron
Et résolu à la majorité

De demander l'appui de l'Union des municipalités du Québec afin de requérir du gouvernement du Québec un amendement législatif visant à inclure les municipalités au paragraphe 8 de l'article 19 de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre* pour leur permettre de réaliser des travaux sur leurs bâtiments avec les mêmes pouvoirs en ce domaine que les commissions scolaires et les établissements publics du réseau de la santé, ainsi que demander l'appui des municipalités québécoises à cette démarche.

AUTRES SUJETS :

13-11-299 GAGNANTS AU GALA DE RECONNAISSANCE 2013 DE LA CHAMBRE DE COMMERCE BAIE-DES-CHALEURS

ATTENDU QUE la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs tenait son gala de reconnaissance le 9 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE des organismes et des entreprises de notre ville se sont démarquées lors du gala de reconnaissance;

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer félicite les organismes et les entreprises de notre milieu ayant gagné un prix de reconnaissance au gala de la chambre de commerce Baie-des-Chaleurs.

13-11-300 PARC NATIONAL DE MIGUASHA - DÉCOUVERTE D'UN FOSSILE EXCEPTIONNEL

ATTENDU QUE le parc national de Miguasha est un site d'attrait important pour notre milieu récréotouristique;

CONSIDÉRANT QU' il a été dévoilé le 30 octobre 2013 qu'un fossile exceptionnel avait été découvert par l'équipe du parc national de Miguasha;

CONSIDÉRANT QUE cette découverte scientifique profitera aussi à l'économie de notre récrétourisme local et extra local;

Il est PROPOSÉ par : M. Steven Parent
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer félicite l'équipe du parc national de Miguasha pour cette découverte qui représente une occasion de développement d'une importance capitale pour le parc national de Miguasha et pour la paléontologie des vertébrés en général.

13-11-301 PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Vingt-six (26) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

13-11-302 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU LUNDI 18 NOVEMBRE À 20 H.

À 20 h 56, madame France Leblanc propose d'ajourner la séance du conseil au lundi 18 novembre, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Accepté.